

Séance du jeudi 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, M. Sébastien RAGOT, Mmes Danielle BRUSADELLI, Cécilia CERREDO, M. Vincent LANOE, Mme Yvette VALLEE, M. Nicolas RICHARD est arrivé en cours de séance (sujet sur le R.P.I.)

Secrétaire de séance : Mme Yvette VALLEE.

* Approbation de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2018, à l'unanimité des membres présents.

* Approbation de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2018, à l'unanimité des membres présents.

2018-19 Vente d'herbe

7.1- Décisions budgétaires

Vu la délibération n°2016-60 fixant les tarifs de vente d'herbe de parcelles communales ;

Considérant :

* Qu'une demande a été reçue en Mairie pour l'utilisation de la parcelle communale cadastrée H n°760 d'une superficie de 1 236 m².

* Que les parcelles H n°707, 738 et 805 d'une superficie totale de 11 211 m² sont elles aussi demandées pour une vente d'herbe.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents :

↳ Décide de vendre l'herbe de la parcelle H n°760 d'une superficie de 1 236 m² à M. Léo RENARD, au titre de 2018 et les années suivantes au tarif de 34 €. Ainsi que de lui proposer d'entretenir la parcelle jouxtant à titre gracieux.

↳ Décide de vendre l'herbe des parcelles H n°707, 738 et 80 d'une superficie de 11 211 m² à M. Alain APPERT, au titre de 2018 au tarif de 120 €.

↳ Autorise Madame le Maire à signer les documents utiles à l'application des présentes décisions, de même qu'à ordonner l'émission des titres de recettes - Article 7021.

2018-20 BUDGET : Subventions aux associations extérieures à la commune

7.1- Décisions budgétaires

Considérant les demandes reçues en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- Groupement Ornithologique des Avaloirs
- l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales de la Mayenne
- Mutilés de la voix

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée Délibérante décide de ne pas subventionner ces associations.

2018 BUDGET : FRAIS DU R.P.I.

7.1- Décisions budgétaires

Arrivée de M. Nicolas RICHARD.

Vu les délibérations du du 8 décembre 2015 pour Le Ham et du 27 novembre 2015 pour la commune de Loupfougères.

Considérant la convention de répartition des frais du R.P.I entre les communes de Loupfougères et celle de Le Ham,

Les comptes ont été établis pour les frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les membres de l'assemblée s'interroge sur la somme due de Le Ham à Loupfougères (qui paraît excessive). Le chiffrage sera revérifié car les charges salariales ne suffisent pas à expliquer cette somme. Le vote est donc reporté à une prochaine séance.

2018-21 VOTE DU BUDGET PRIMITIF - CLOS DE L'ORME

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2018 au chapitre, qui s'équilibre de la façon suivante :

Section INVESTISSEMENT

33 674.18€

Section FONCTIONNEMENT

33 674.18 €

Après un tour de table, le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

2018-22 VOTE DU BUDGET PRIMITIF - COMMUNE

7.1- Décisions budgétaires

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif 2018 ; il est proposé de voter le budget au chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section FONCTIONNEMENT

474 22,27 €

Section INVESTISSEMENT

104 349,03 €

Après un tour de table, le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

2018 AFFAIRES DIVERSES

Des dégradations ont été constatées au cimetière (fleurs arrachées, jardinières volées), la gendarmerie sera prévenue.

Fibre optique :

Madame le Maire précise que le sujet sera abordé au prochain Conseil des Maires de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs : un travail de numérotations de toutes les maisons dans les lieux-dits sera à faire et les habitants seront invités à élaguer leurs haies à proximité des lignes téléphoniques.

Énergies renouvelables :

Demande reçue en Mairie de l'entreprise Energie environnement qui souhaite rencontrer le Conseil municipal.